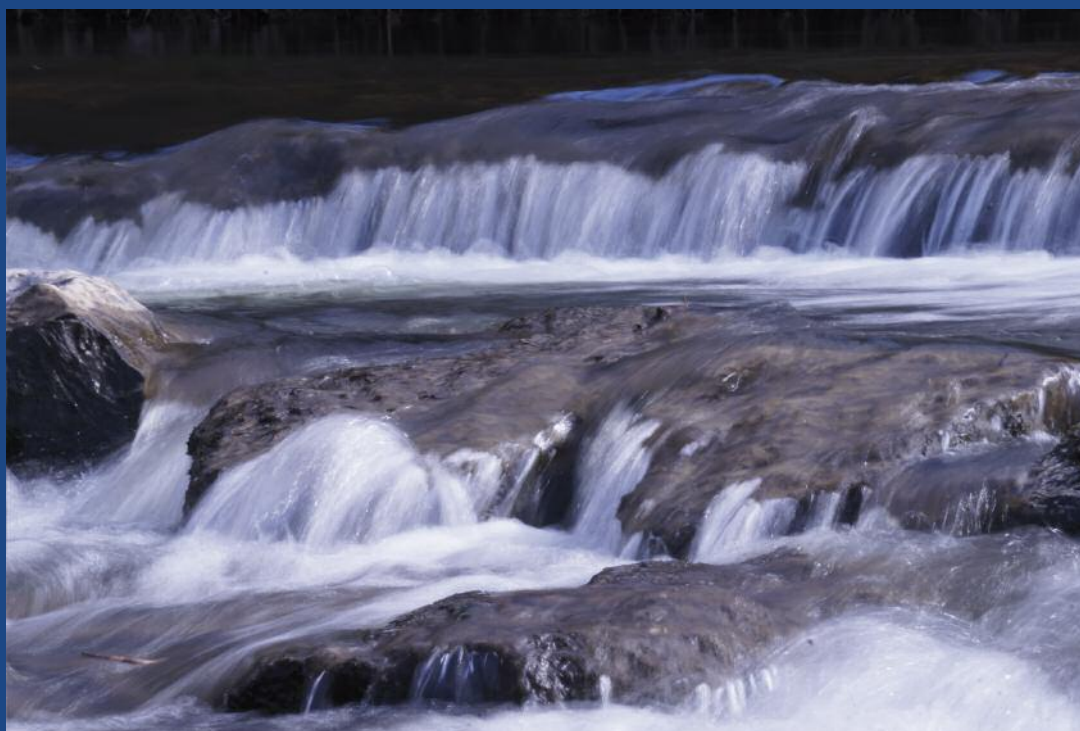




TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel Juin 2018- n° 174



Photos : ©Arnold Brilot

L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be





MT
CONSTRUCTION

Construction - Rénovation - Transformation

Maçonnerie pierre naturelle
Martial Thiteux
Rue de bouges 19 - 6927 RESTEIGNE

0484/72 89 90 m.thiteux@skynet.be

DEVIS GRATUIT



BUREAU LIBERT
ASSURANCES & BANQUE

Rue de la Libération, 64 - 6927 Tellin
Tel. 084 36 61 43 - Fax. 084 36 70 03
www.bureau-libert.be - FSMA 0139991A-cB
info@assurances-libert.be

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ
Ets WARIN S.A.



*Une chaleur!
d'avance!*



Depuis plus
de 75 ans



Marche: 084/31.13.57 Graide: 061/51.10.26
www.warin-mazout.be



DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier
Pierres - marbres - granits
pour le bâtiment - caveaux - monuments

Rue de Bouges 49
4927 RESTEIGNE
Tel : 084/38.84.00

<https://wallux.com/marbrerie-delvenne-tellin>



Regifo.be
Edition SPRL

Notre société réalise depuis plus de 30 ans pour les indépendants, associations, PME, entreprises et autres...

- Création logo - Création image visuelle
- Flyers - Triptyques - Folders (avec ou sans distribution en toutes-boîtes)
- Brochures et dépliants explicatifs ou de présentation
- Cartes de visite - Bons de commande - Factures - Bordereaux

> Vous êtes à la recherche d'une nouvelle collaboration dans ce domaine.
> Vous souhaitez donner un nouveau dynamisme à votre communication.
> Vous êtes sensibles au budget que représente votre poste communication.

Nous sommes la solution.
Vous désirez un renseignement sur nos services ?

Contactez-nous, nous viendrons vous présenter tout notre savoir-faire :
Par mail : info@regifo.be ou par tél. 071 / 74 01 37

- rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville -



Le mot de la Directrice générale

Cher(e) citoyen(ne),

Echos de nos Clochers nr 173 SOMMAIRE

1. Administration

Le mot de la Directrice Générale
Echos de nos Clochers nr 174
Tous à vos appareils
Des nouvelles du Conseil Communal
Reconnaissance de paternité ou de comaternité prénatale :
Modifications importantes
Perte et vol de la carte d'identité : nouvelle mesure
Le 14 octobre 2018, je suis volontaire
Été Solidaire – Vous avez quelques travaux à réaliser
Duel Digital – Action de sensibilisation

2. Travaux

Règlement communal relatif aux modalités de raccordement à l'égout

3. Environnement

Été comme hiver – Quelques pistes pour éviter le gaspillage
Une aide régionale pour financer vos projets de rénovation
Plan Maya – Un bon plan pour protéger nos abeilles
Journées Wallonnes de l'Eau 2018

4. Police

Partenariat local de Prévention (PLP)

5. Tourisme

Marché du terroir
1618, de la rumeur au bûcher

6. Agenda

Les manifestations et festivités à venir
Site de l'Ermitage
Programme d'été Espaces Jeunes
Tellin
Beach Volley
Balade ancêtres
Balade 2 & 3 roues
En 2018, la Belgique se fête à Tellin
PCDN Agenda

7. Divers

Télévie – Merci à tous
Soins de santé et fin de vie

Nous voici donc à un peu plus de 3 mois des élections communales du 14 octobre 2018, en vertu des articles 86 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, les différents groupements politiques communaux ne sont plus autorisés à rédiger de texte d'information dans le présent bulletin communal.

Vous avez sans doute appris le départ de deux de nos agents vers d'autres fonctions : Monsieur Jacky Devalet, agent technique et Madame Nathalie Wyns, secrétaire du service travaux. Les recrutements de leurs remplaçants sont en cours. Je ne manquerai pas de vous les présenter dans la prochaine édition du présent bulletin. Je voudrais remercier ces deux agents pour le travail accompli au sein de l'administration, leur professionnalisme et leur disponibilité.

Vous trouverez ci-après, les nouvelles des deux derniers conseils communaux, un appel à candidature pour des assesseurs volontaires lors des prochaines élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 et divers renseignements utiles pour cette période de vacances.

Je voudrais vous rappeler l'importance de vérifier la validité de votre carte d'identité ou celle de vos enfants en fonction du pays où vous allez. Ces documents étant confectionnés par des firmes privées, il ne nous est plus possible de vous dépanner en dernière minute en cas de problème à l'aéroport...

Vous pourrez prendre connaissance dans la rubrique travaux du contenu intégral du nouveau règlement communal sur les modalités de raccordement à l'égout.

Les travaux de l'école de Resteigne avancent bien, les vacances devraient être mises à profit pour réaliser le préau. Restera l'intérieur à finaliser après les vacances scolaires. Le dossier d'aménagement et d'amélioration de rue Léon Charlier y compris le remplacement de la distribution d'eau a été retenu dans le cadre du plan d'investissement 2018. Les travaux doivent être adjugés pour fin d'année. Le Ministre du Tourisme a, pour sa part, signé l'arrêté de subventionnement pour la rénovation de la passerelle de Resteigne, travaux qui devraient être adjugés après les vacances d'été.

Il me reste à souhaiter à nos élèves et étudiants de fructueux examens et de bonnes vacances à vous tous.

En cette période de divertissement, mon vœu le plus cher est que ceux qui s'amuse respectent ceux qui malgré tout doivent travailler et que ces derniers fassent preuve de tolérance envers ceux qui s'amuse...Et déjà une bonne reprise à tous en septembre.

Annick LAMOTTE,
Directrice Générale



« ECHOS DE NOS CLOCHERS » n° 175.

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du lundi 27 août au vendredi 31 août 2018.

Les articles pour ce numéro devront nous parvenir par mail à l'adresse suivante mariane.remacle@tellin.be pour le mardi 31 juillet 2018.

REMACLE Mariane

Des nouvelles du Conseil Communal

Voici les décisions les plus importantes prises lors des conseils communaux :

Conseil Communal du 24 avril 2018.

- Prise d'acte de l'exclusion de Madame Isabelle Lecomte de son groupe politique « VivreEnsemble » ;
- Approbation du nouveau règlement communal sur les cimetières;
- Approbation du compte 2017 du C.P.A.S dont le boni au service ordinaire s'élève à 108.426,04 € et à un mali de 5.425,00 € au service extraordinaire ;
- Approbation des comptes communaux 2017 se soldant à l'ordinaire par un boni comptable de 162.012,04€ ;
- Approbation du dossier relatif à l'appel à projet FILUX qui consiste à acquérir moyennant subvention provinciale et à mettre à disposition des médecins généralistes de l'entité du matériel d'échographie ;
- Approbation du marché de l'analyse de risque et de la mise en conformité de l'administration communale, du hall des sports et du bâtiment polyvalent et l'approbation de la convention SIPP Provincial ;
- Acceptation de la demande d'entrepôt de bois sur le domaine public communal rue du Ruisseau à Tellin ;
- Approbation de la demande de mise à disposition précaire et gratuite de l'excédent de voirie sis derrière la

fonderie de Tellin ;

- Approbation des points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale AIVE Secteur Valorisation et Propreté qui a eu lieu le 17 mai 2018.

Conseil Communal du 22 mai 2018

- Approbation des conditions du marché relatif à l'étude de la révision du plan de secteur du site du Grand Pâchy à Tellin ;
- Approbation de la convention AIVE relative à l'entretien et au curage préventif du réseau d'égouttage sur un linéaire maximum de 1.000m pour un montant de 9.356€ ;
- Approbation des conditions du marché d'emprunt pour les travaux d'extension de l'école de Resteigne pour un montant estimé à 127.127,84 € ainsi que pour le financement du service extraordinaire 2018 ;
- Prise d'acte de la démission et de l'élection d'un nouveau membre au sein du Conseil de Fabrique d'Eglise de Bure (M. Fortunat ZUNE remplacé par MME Marie-Agnès PASO);
- Prise d'acte de l'élection d'un nouveau membre au sein du Conseil de Fabrique de Tellin (M. Frédéric LECCLERE remplaçant M Jacques DUPUIS démissionnaire depuis un an);

- Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'Eglise de Resteigne dont le résultat comptable se clôture par un boni de 14.409,96 € ;
- Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'Eglise de Grupont dont le résultat comptable se clôture par un boni de 3.802,49 € ;
- Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'Eglise de Bure dont le résultat comptable se clôture par un boni de 7.569,00 € ;
- Approbation du compte 2017 de la Fabrique d'Eglise de Tellin dont le résultat comptable se clôture par un boni de 18.973,63 € ;
- Approbation de la désignation de Madame Françoise Boevé-Anciaux, comme déléguée communale au sein de l'Intercommunale VIVALIA suite à l'exclusion de Madame Isabelle Lecomte ;
- Approbation de la désignation des représentants communaux au sein de la COPALOC, du Conseil de Participation et de l'ASBL Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse.

.Annick LAMOTTE,
Directrice Générale.

Perte et vol de la carte d'identité : nouvelle mesure !

Depuis le 1er juin 2018, lors d'une perte ou d'un vol de document d'identité, **les fonctions électroniques de celui-ci ne sont plus suspendues pendant une période de sept jours comme précédemment, mais sont directement et définitivement annulées.**

Cette mesure a pour objectifs ; le renforcement de la lutte contre la fraude à l'identité et la simplification administrative pour les communes et les services de police.

Si votre carte d'identité belge ou celle de votre enfant est perdue ou volée, bloquez-la immédiatement en téléphonant gratuitement à **DOC STOP via le numéro 00800 2123 2123**. Vous éviterez ainsi le risque d'usage frauduleux de votre document et d'éventuelles conséquences financières (ex : ouverture en votre nom d'un abonnement téléphonique, achat par correspondance, etc.).

Pour un passeport, un permis de conduire, une carte pour étrangers ou tout autre document de séjour, merci de vous adresser directement aux services de police.

RAPPEL

En cas de départ en vacances ou à l'étranger, assurez-vous que votre carte d'identité ou les cartes kids-ID de vos enfants soient toujours valables afin d'éviter toute demande en urgence, et donc frais supplémentaires.

Veuillez également être attentif aux nouvelles règles en vigueur en matière de conformité de photos.

Vous pouvez retrouver toutes ces exigences en détail et en exemples concrets sur ces sites :

www.photopasseport.be et www.ibz.rrn.fgov.be



Bonjour, on voudrait signer le papier pour reconnaître un enfant s'il vous plaît...



Oui, tout à fait, une reconnaissance anticipée de paternité. Alors, ce sera le premier guichet au fond du couloir à gauche.

Vous n'êtes pas marié(e) et attendez un heureux événement ?

Vous avez la possibilité d'établir officiellement la filiation de votre enfant **avant** sa naissance, et ce dès le début ou à tout moment de la grossesse.

Cependant, depuis le 01 avril 2018, dans le cadre de la lutte contre les reconnaissances frauduleuses (loi du 19 septembre 2017), **une déclaration de reconnaissance** doit être à présent établie pour toute reconnaissance de paternité ou de comaternité prénatale (ainsi que pour toute reconnaissance au moment de la naissance ou postnatale).

Reconnaissance de paternité ou de comaternité prénatale : modifications importantes depuis le 01 avril 2018.

En pratique ?

La future mère doit être, soit célibataire, soit divorcée/veuve depuis plus de 300 jours.

Les deux futurs parents doivent se présenter **ensemble** au Service Population/Etat Civil de la Commune d'inscription du père/de la coparente ou de la mère.

Les documents à remettre en cas de déclaration de reconnaissance prénatale sont :

- Certificat médical qui confirme la grossesse et indique la date de l'accouchement ;
- Copie intégrale de l'acte de naissance des futurs parents ;
- Pièce d'identité des futurs parents ;
- Preuve de nationalité des futurs parents ;
- Preuve d'inscription au Registre national ou preuve de la résidence des futurs parents ;
- Preuve de célibat ou de dissolution/annulation du dernier mariage des futurs parents ;
- Acte authentique prouvant le consentement à la reconnaissance (si la mère

ne consent pas directement dans l'acte) ;

- Tout autre acte authentique nécessaire (certificat de coutumes,...).

Sous certaines conditions, quelques documents peuvent faire l'objet d'une dispense.

De plus, même si tout acte dressé ou transcrit en Belgique (si le lieu de transcription est connu) peut être demandé par la Commune qui établit la déclaration de reconnaissance, nous vous conseillons, afin d'acter la reconnaissance dans les plus brefs délais et vous éviter ainsi plusieurs déplacements à la Commune, de vous procurer directement vos actes de naissance.

Si tous les documents requis sont fournis (+ dûment légalisés et traduits si besoin) et sans suspicion de fraude, l'acte de reconnaissance pourra être établi en même temps que la déclaration de reconnaissance.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter notre Service Population/Etat Civil au 084/36 61 36.



VOUS AVEZ QUELQUES TRAVAUX A REALISER ?

Nous avons la possibilité de vous rendre ces petits services GRATUITEMENT !

COMMENT ?

Grâce au soutien de la Région Wallonne (et sous réserve de l'acceptation du projet), le CPAS et la COMMUNE engagent une équipe de jeunes (de 15 à 21 ans) pour la période des vacances d'été (date encore à déterminer)

POUR FAIRE QUOI ?

Des petits travaux tels que rafraîchissement peinture, entretien d'un jardin, nettoyage d'un grenier, tonte de pelouse,...

Ces travaux doivent pouvoir être réalisés par des jeunes sur 1 ou 2 jours maximum.

ATTENTION : le matériel nécessaire à l'exécution de ces services devra être fourni par vos soins (peinture, tondeuse, matériel de nettoyage,...)

QUI PEUT BENEFICIER DE CES SERVICES ?

Priorité sera donnée aux personnes de + de 60 ans, seules, à revenus modestes, handicapés

Si vous êtes intéressés, prenez dès présent contact avec F.Vanlaere au **084/38.76.14** ou I.DORY au **084/36.66.85** pour demander notre passage et/ou d'éventuels renseignements complémentaires.

AU PLAISIR DE VOUS RENDRE SERVICE



TOUS A VOS APPAREILS

Afin d'illustrer les pages de couverture de notre bulletin communal « Echos de nos Clochers », vos photos de saison ou de jolis coins de notre commune seraient les bienvenues.

Vous pouvez envoyer vos photos à l'adresse e-mail suivante : mariane.remacle@tellin.be en indiquant l'endroit où la photo a été prise et votre nom.

D'avance, nous vous en remercions.

REMACLE Mariane,
Préposée – Information à la population.



Le 14 octobre 2018, je serai assesseur volontaire !



Pour en savoir plus, renseignez-vous
auprès de votre administration communale



Appel gratuit

<http://electionslocales.wallonie.be>

elections.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be



DIGITAL DUEL – ACTION DE SENSIBILISATION A L'IMPORTANCE DU NUMERIQUE



Le SPF Economie vient de lancer le jeu « Digital Duel ». Ce jeu permet au citoyen de tester ses compétences numériques via le lien <https://www.digitalduel.be>. A l'issue du test, l'internaute découvrira son niveau et pourra consulter une liste d'informations utiles dans le domaine.

Quoi de neuf sur les travaux ?

Nouveau règlement communal relatif aux modalités de raccordement à l'égout approuvé par le Conseil Communal du 27 mars 2018.

Portée du règlement communal

Article 1. Le présent règlement vise à arrêter :
Les modalités de raccordement à l'égout et aux voies artificielles d'écoulement constituées de canalisations,
Les modalités d'entretien de ces raccordements.

Pour la suite du document, il faut entendre par « canalisation », les égouts et autres voies artificielles d'écoulement constituées de canalisations gérés par la commune. Les collecteurs gérés par l'AIVE ne relèvent pas du présent règlement.

Règles générales

Article 2. Chaque nouvel immeuble doit être raccordé en un seul point à la canalisation. Il en va de même pour toute modification d'un raccordement existant.

Autorisation de raccordement

Article 3. Tout raccordement doit faire l'objet d'une autorisation préalable écrite du Collège communal. La demande est adressée, par écrit, sur le formulaire annexé au présent règlement, à l'Administration communale de Tellin, rue de la Libération 45 6927 TELLIN. Dans le cas d'un nouvel immeuble ou de transformation augmentant la charge polluante, la demande d'autorisation de raccordement fera partie intégrante des pièces obligatoires de la demande de permis d'urbanisme.

Article 4. Le Collège communal se réserve le droit de conditionner le raccordement à l'égout.

Article 5. En cas de raccordement à une canalisation existante sous voirie et dans l'hypothèse où la commune n'est pas gestionnaire de la voirie à ouvrir, le demandeur sollicite une autorisation auprès du gestionnaire de la voirie et respecte les impositions de celui-ci.

Travaux de raccordement

Article 6. Chaque raccordement doit être effectué conformément aux dispositions prévues dans le Code de l'eau et aux modalités techniques prévues dans l'autorisation de raccordement délivrée par le Collège communal.

Le regard de visite est soit implanté sur le domaine privé, le plus près possible de la limite de la propriété avec le domaine public, soit placé sur le domaine public moyennant autorisation. Il doit être maintenu en tout temps accessible pour le contrôle de la quantité et de la qualité des eaux déversées.

Article 7. En cas de pose d'un nouvel égout, le raccordement particulier sur le domaine public est réalisé dans le cadre des travaux d'égouttage.

Les travaux de raccordement sur domaine public sont pris en charge dans le cadre des travaux d'égouttage.

Article 8. Le propriétaire de l'habitation doit réaliser à ses frais les travaux nécessaires pour amener ses eaux au point de jonction avec le raccordement réalisé sur le domaine public.

Article 8.1. La Commune laisse au demandeur le choix de l'entrepreneur, soit parmi ceux qu'elle aura préalablement désignés, soit en désignant ultérieurement, le cas échéant, celui proposé par le demandeur.

Ce dernier reste responsable de la bonne exécution des travaux de raccordement, même après délivrance de l'attestation de conformité, et ce pour une période de 5 ans.

Les obligations suivantes incombent au titulaire de l'autorisation :

§ 1er. Le titulaire informe par écrit la commune de la date de commencement des travaux au moins 8 jours ouvrables avant celle-ci. Les travaux sont exécutés promptement et sans désemperer de manière à ne pas interrompre la circulation des usagers, ni à entraver l'écoulement des eaux. Pendant toute la durée des travaux, une signalisation de chantier est mise en place conformément aux prescriptions des services de police ; à cette fin, le demandeur est tenu de solliciter un arrêté de police préalablement à l'ouverture de chantier.

§ 2. Avant tous travaux, il appartient au titulaire de s'informer auprès des divers concessionnaires (eau, gaz, électricité, téléphone, ...) de la position de leurs conduites enterrées, de leurs câbles et de leurs impositions.

§ 3. Le titulaire reste seul responsable des dégradations que les travaux de raccordement pourraient occasionner aux installations publiques ou privées. Il est notamment garant de toute indemnisation des tiers en cas d'accident survenu sur la voirie du fait des travaux. Il a également la charge exclusive de réparer les dégradations consécutives à l'exécution des travaux ou à l'existence du raccordement.

§ 4. La bonne exécution du raccordement est vérifiée par un délégué de la Commune. Aucun remblayage ne peut intervenir sans accord écrit préalable dudit délégué. La Commune se réserve le droit de réouvrir, aux frais du titulaire, les tranchées pour vérifier l'état du raccordement lorsque celui-ci n'a pas été effectué en présence du délégué communal.

Si les travaux ne sont pas réalisés de façon conforme aux clauses techniques reprises dans l'autorisation, le titulaire est mis en demeure, par lettre recommandée, de remédier à cette malfaçon à ses frais dans un délai de 15 jours calendrier à dater de la réception de cette lettre. Si, à l'expiration du délai imparti, les réparations ne sont pas effectuées, celles-ci seront effectuées par la Commune aux frais du titulaire.

§ 5. Le titulaire de l'autorisation est tenu pour responsable de toutes les malfaçons liées au raccordement qui apparaîtraient pendant une durée de cinq ans à dater de la réception des travaux par le délégué de la Commune.

Entretien du raccordement à la canalisation

Article 9. Le raccordement particulier, y compris la partie sous le domaine public, sera maintenu en parfait état par le particulier, à ses frais exclusifs. Il aura notamment à sa charge le curage de la conduite du raccordement particulier aussi souvent que nécessaire.

Modalités de contrôle et sanctions

Article 10. A la première demande écrite de l'Administration communale, le propriétaire d'une habitation est tenu de fournir la preuve du raccordement de celle-ci à l'égout et ce, dans un délai d'un mois. A défaut, il sera tenu d'introduire une demande de raccordement à l'égout et d'effectuer, le cas échéant, les travaux de raccordement.

Dispositions finales

Article 11. Toutes les clauses contenues dans le présent règlement sont exécutoires par tout propriétaire d'habitation situé sur le territoire communal et par ses ayants-droits.

Article 12. Le collège communal reste compétent pour octroyer des dérogations lorsque les conditions pour le raccordement visées à l'article 2 ne peuvent être respectées en raison de difficultés techniques particulières.

Article 13. Le collège communal est chargé du règlement des cas non prévus par le présent règlement et ce, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Entrée en vigueur

Article 14. Le présent règlement entrera en vigueur le 5ème jour qui suit sa publication à savoir le 02 avril 2018.

TRAVAUX - Rue de Lesterny à Bure :

Plusieurs tronçons de voirie de la rue de Lesterny vont être remplacés.

En effet, il est apparu, lors des essais de fin de chantier, que certains tronçons ne répondaient pas aux exigences du Cahier des charges CCT QUALIROUTES de la Région Wallone.

L'entreprise adjudicatrice n'a donc eu d'autre recours que de recommencer le travail, à ses frais, afin de garantir un travail conforme.

Nous vous remercions pour votre compréhension.



Libramont

Grand'Rue 1, B-6800 Libramont

Tel : 061/620.160

guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h ou sur rendez-vous

<http://energie.wallonie.be>

Permanences à :

Bastogne : 1^{er} jeudi (13h30-17h) et 3^{ème} jeudi (15h-19h)

Neufchâteau : 1^{er} et 3^{ème} mercredis (13h30-16h30)

Vielsalm : jeudis jours de marché (9h30-12h)

Houffalize : 2^{ème} jeudi (13h30-16h30)

Wellin : 2^{ème} mercredi (14h-17h)

Bouillon : 4^{ème} jeudi (13h-16h)

Eté comme hiver, nous avons besoin d'eau chaude ! Quelques pistes pour éviter de la gaspiller...

La première étape est bien entendu d'adapter ses habitudes (une douche rapide plutôt qu'un bain...) mais c'est investir dans une installation performante qui permettra les plus importantes économies d'énergie.

Quelques conseils :

- Limitez la longueur des conduites entre le générateur (qui chauffe l'eau) et les points de puisage (douche, évier, baignoire).
- Evitez le recours aux boilers électriques.
- Les installations récentes de chauffage central peuvent être mises en mode « été » : en coupant le circuit chauffage, on limite le volume d'eau à chauffer. Si, en plus, vous installez une horloge programmable, vous pourrez régler les moments où la chaudière se met en route pour recharger la réserve d'eau chaude. Par exemple, deux fois par jour (de 5 à 7 heures du matin et de 16 à 18 heures) en fonction des besoins.
- Si votre installation de chauffage central fonctionne au gaz, préférez une production instantanée (pas de stockage d'énergie et donc pas de pertes de calories par les parois).
- Le must : un chauffe-eau solaire ou une pompe à chaleur.

Pour faire davantage d'économies, les Guichets Energie Wallonie vous aideront à faire les bons choix !



Une aide régionale pour financer vos projets de rénovation !

Un prêt à tempérament à 0% et des primes pour rénover votre logement !

Besoin d'isoler ou d'assécher vos murs, de refaire votre toiture, vos châssis, d'éliminer le radon ou encore de renouveler votre installation électrique ?

La SWCS vous aide à financer ces travaux en proposant les prêts à tempérament à 0% d'intérêt (TAEG 0%) !

De plus, si vous avez droit aux primes de la Wallonie, la SWCS les préfinance. Elle s'occupe de toutes les démarches pour que vous puissiez en bénéficier !

En 2017, 220 ménages de la province de Luxembourg ont pu réaliser leur projet grâce à la SWCS.

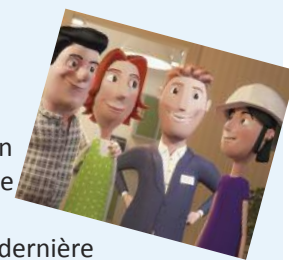
Pourquoi pas vous ?

Voici les principales conditions pour obtenir le prêt à 0% :

- Être propriétaire d'une habitation en Wallonie qui a au moins 10 ans d'âge en tant que logement.
- Avoir bénéficié, au cours de l'avant-dernière année, de revenus imposables globalement ≤ à 93.000€
- Avoir remboursé le prêt avant votre **81ème anniversaire**
- Disposer d'une **capacité financière** suffisante pour pouvoir rembourser le prêt

Vous pouvez consulter l'ensemble des conditions et la liste complète des travaux finançables et sur le site internet : www.swcs.be.

Un renseignement ne coûte rien, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un de nos 2 partenaires dans la région :



Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.



Nos bureaux

Province de Luxembourg

LIBRAMONT, VIRTON, VIELSALM, BASTOGNE T.063/21.26.61

La Terrienne du Luxembourg

MARCHE, BASTOGNE, VIRTON - T.084/32.21.02

La disparition des abeilles met aujourd'hui le grand public en alerte ; il ne se passe pas une semaine sans qu'un article ne sorte de presse ou que les réseaux sociaux s'activent. Le cri des apiculteurs qui connaissent des pertes régulières de leurs ruches, après chaque hiver est entendu. Les causes ? Elles sont multiples. Epinglons les parasites, la pollution, l'interaction avec les pesticides ou bien encore la fragmentation des habitats et le manque de nourriture. Mélangez le tout et vous obtenez un cocktail explosif pour nos courageuses butineuses.

Ces facteurs influencent bien évidemment la « bonne santé » des populations des abeilles domestiques, mais aussi des autres pollinisateurs tels que les abeilles sauvages et les papillons.

Moins connues du public, les abeilles sauvages avoisinent tout de même les 400 espèces en Belgique !

Toutes aussi utiles pour la bonne pollinisation de nos fleurs, ces espèces présentent des comportements variés, parfois même surprenants.

La plupart des abeilles sauvages « nichent » dans le sol. D'autres occupent les interstices des vieux murs ou affectionnent les galeries creusées dans le vieux bois.

Certaines sont dites « généralistes », c'est-à-dire qu'elles butinent tous types de fleurs présentes dans leur environnement. D'autres sont dites 'spécialisées' et ne visitent qu'une famille de fleurs voire même, pour quelques unes, une seule espèce de plante, ce qui les rendent encore plus fragiles.

Si des décisions doivent être prises par des hautes instances publiques, faisant fi des lobbying des grands groupes de la chimie, chaque citoyen a aussi l'opportunité d'aider, à son échelle, à la sauvegarde de ces insectes bien utiles.

Le Plan Maya lancé par le Gouvernement wallon voici un peu plus de sept ans, encourage les communes à réaliser des aménagements favorables aux pollinisateurs. Ainsi, le SPW (Service public de Wallonie) soutient les communes qui s'engagent, sur base volontaire, à répondre aux attentes du Plan Maya. Les communes « Maya », plus de 200, réparties sur tout le territoire de



la Wallonie, sont amenées à planter des haies composées d'essences indigènes mellifères, à semer des prairies fleuries riches en espèces mellifères ou à planter arbres et vergers pour accroître la ressource nourricière des pollinisateurs.

Les actions sont également relayées au niveau du grand public par des campagnes de sensibilisations telles que la « Semaine de l'Abeille », organisée par le SPW, ou par des initiatives plus locales. Dès lors, les particuliers sont encouragés aussi à mieux penser la conception de leur jardin pour offrir le gîte et le couvert à nos précieux pollinisateurs.

Le fleurissement raisonné des parcs publics, des abords d'entreprises et des jardins privés offrirait une source de nourriture indispensable au maintien des ces insectes utiles.

C'est pour cela que le SPW a édité, début d'année 2018, un guide technique intitulé « Vers un fleurissement favorable aux pollinisateurs ». Ce guide s'adresse tant aux pouvoirs publics qu'aux citoyens soucieux de donner un coup de pouce à la nature.

Il a été rédigé par Nicolas Vereecken, Docteur en Sciences Zoologiques de l'ULB et spécialiste des abeilles sauvages en collaboration étroite avec l'asbl ECOWAL (<http://www.ecowal.be>), mandatée par le SPW et spécialisée dans la conception des espaces verts favorables à la biodiversité ainsi que dans la végétalisation des cimetières.

Après une introduction qui présente toute la diversité des abeilles sauvages, ce ne sont pas moins de 100 fiches descriptives de plantes qui sont présentées pour aider au choix des compositions des massifs fleuris utiles aux pollinisateurs. Les plantes mellifères décrites sont classées par périodes de floraisons. Ainsi, le lecteur a la possibilité de compléter son assortiment de plantes pour couvrir une floraison sur toute la saison de végétation.

Auteur de l'article: Pascal Colomb de l'asbl Ecowal



Les élèves et les habitants de la commune de Tellin se sont « mouillés » lors des Journées Wallonnes de l'Eau 2018!

Dans le cadre des Journées Wallonnes de l'eau (JWE), les élèves et habitants de la commune de Tellin ont eu la chance de participer à une série d'activités organisées sur la commune. Ces activités, entièrement gratuites (ou prises en charge par l'asbl Contrat de rivière Lesse) ont été proposées entre le 17 et le 31 mars par les partenaires du Contrat de rivière Lesse et cha-peautés par ce dernier.



Ainsi, à l'école de Resteigne, les élèves de 3ème et 4ème primaire ont déterminé le 20 mars les espèces piscicoles de la Lesse avec Daniel Waltzing, agent DNF du Service de la Pêche alors que ceux de 5ème-6ème primaire ont visité le 23 mars la pisciculture de Mirwart et appris son fonctionnement avec Gilles Van Acker.



Environnement

Partons maintenant à l'école de Tellin où le 23 mars toujours, les élèves de 5ème-6ème primaire ont découvert durant toute la matinée, avec Julien Gilles de l'Ecole de Pêche Itinérante, le ruisseau des Boyès et en ont évalué la qualité. L'après-midi, ce sont les élèves de 3ème et 4ème primaire qui ont bénéficié de cette animation.



Partons maintenant à l'école de Tellin où le 23 mars toujours, les élèves de 5ème-6ème primaire ont découvert durant toute la matinée, avec Julien Gilles de l'Ecole de Pêche Itinérante, le ruisseau des Boyès et en ont évalué la qualité. L'après-midi, ce sont les élèves de 3ème et 4ème primaire qui ont bénéficié de cette animation.



Ensuite, le mardi 26 mars, les enfants du cycle primaire des 3 implantations ont participé à Resteigne au spectacle « Pompe et Robinet » présenté par la compagnie 'Kramik Théâtre' (2 représentations), les trajets étant pris en charge par la commune.

Et cela ne s'arrête pas là !

En effet, 3 géocaches (chasse au trésor à trouver via un gps/gsm) ont été placées en partenariat avec Annick De Clerck de l'OT de Tellin aux abords des cours d'eau de Resteigne. Ces caches peuvent être cherchées toute l'année ! Plus d'infos auprès de l'OT : tourisme@tellin.be ou 084/36.60.07 ou sur la page Facebook 'Office de Tourisme de Tellin'.

Et finalement, Luc Pierssens a présenté le 18 avril dernier le projet de réouverture du ruisseau du Village aux élèves de 5ème-6ème primaire de Resteigne. Ceux-ci ont ensuite appris à

déterminer la qualité de l'eau du ruisseau de différentes manières (analyses chimiques et pêche des macroinvertébrés c'est-à-dire larves d'insectes, mollusques, crustacés et vers) avec le Contrat de rivière Lesse. Cette activité se réitérera probablement chaque année afin de suivre l'évolution du ruisseau remis à ciel ouvert.



Contrat de rivière Lesse
Rue de Dewoin, 48
5580 Rochefort
Tél. : 084/222.665
www.crlesse.be



PLP?

Un Partenariat local de Prévention (PLP) est un accord de collaboration entre les habitants d'un quartier ou village déterminé, la police locale ainsi que l'autorité administrative.

BUT?

Un PLP vise à:

- Assurer la sécurité dans les quartiers en repérant et en signalant tout agissement suspect (vol, démarchage, véhicule,...)
- Échanger des informations et utiliser des messages préventifs
- Renforcer la cohésion au sein d'un même quartier (pratique de bon voisinage: on se sent « bien » grâce à la collaboration entre voisins, police et autorités)

Comment ça fonctionne?

- Un PLP se compose d'au moins 3 personnes : un coordinateur, un coordinateur adjoint et des autres membres.
- Le coordinateur est la personne qui fera le lien entre la police et les membres du PLP



Actuellement, il existe 13 PLP sur la zone de police Semois et Lesse:

5 à Libin, 3 à Wellin, 2 à Herbeumont et 3 à Saint-Hubert.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec le service prévention de la ZP Semois et Lesse au 061/46.58.24



Tourisme

Samedi 11 août 2018 de 16h à 19h

Nombreux producteurs locaux :

fromages, légumes, boulangerie, douceurs ...de quoi remplir vos cabas de bons produits de chez nous !

Visite guidée :

Fonderie des cloches de Tellin (FR/NL -3 départs entre 16h et 19h | ad. : 5€/pers. ; enf. -12 ans : 4€/pers. ; enf. -6 ans : gratuit)

Infos : tellin.fonderie@gmail.com | 0467 12 27 12

Fabriquez vos produits d'entreCen :

animation par le Contrat de Rivière Lesse | Gratuit

Animation musicale

Plus d'infos : Office du Tourisme, 0496/56 66 80 ; <https://www.facebook.com/officetourismedetellin/>



« 1618, de la rumeur au bûcher »

Les 7, 8 et 9 septembre 2018,
Grupont commémore les 400 ans du jugement
des sœurs Jamin, les quatre prétendues sorcières.

«Innocentes. Accusées. Brûlées. Ce qui nous reste d'elles »

Spectacle co-écrit et joué par les habitants,
guidés par le Chaudron qui Chuchote.

Samedi 08/09 à 17h30

Dimanche 09/09 à 15h00

Ne manquez pas l'histoire de Jehenne, Marie, Jejenne et Alix.

Quatre sœurs. Quatre femmes.

Quatre destins scellés par une même fin tragique.

Quatre brindilles réduites en cendres par le feu du fanatisme.

Conférences, le vendredi 7/09 :

19h30 : « Inquisition et sorcellerie à la fin du Moyen Age »,
par M. Benoit Beyer de Rycke (historien et philosophe)

20h45 : « La sorcellerie et les croyances magico-religieuses »,
par M. Albert Moxhet (écrivain)

Dimanche de 11h à 18h

Marché d'époque

Nombreuses animations et exposants :

Gravure, impression à l'ancienne, jeux
anciens, danses du XVIIe, stands de
dédicaces, ferronnerie, etc ...

Visites guidées du village, promenade en
char à bancs.

«Les 1001 visages de la sorcellerie »

Exposition dans l'église de Grupont

Samedi 08/09 de 10h à 17h30

Dimanche 09/09 de 10h à 18h

Pour plus d'infos : <https://www.facebook.com/wesorcellerie> ; Office du Tourisme de Tellin : 084/36 60 07



Les manifestations et festivités à venir

N'oubliez pas de communiquer vos événements
à l'Office du Tourisme : tourisme@tellin.be, 084/36 60 07
Suivez-nous aussi sur www.facebook.com/officetourismedetellin



Lun 18/06



TELLIN : Diffusion des matchs des belges à la salle Concordia
A 17h : Diffusion des Matchs des Belges de la World Cup 2018 en Russie ; entrée gratuite
(Org. : Salle Concordia, 0471/62 82 62)

Sam 23/06



TELLIN : Diffusion des matchs des belges à la salle Concordia
A 14h : Diffusion des Matchs des Belges de la World Cup 2018 en Russie ; entrée gratuite
(Org. : Salle Concordia, 0471/62 82 62)

Jeu 28/06



TELLIN : Diffusion des matchs des belges à la salle Concordia
A 20h : Diffusion des Matchs des Belges de la World Cup 2018 en Russie ; entrée gratuite
(Org. : Salle Concordia, 0471/62 82 62)

Ven 29/06 au Dim 01/07

TELLIN : Tournois de Beach Volley
10€ par équipe le vendredi (tournoi 2 vs 2)
40€ par équipe le samedi (tournoi 4 vs 4)
40€ par équipe le dimanche (tournoi 4 vs 4)
Inscriptions : <https://goo.gl/forms/R4jWhIVSe0qqiWLM2>
(Org. : asbl Volley Namulux, Adrian Revret, 0498/52 21 62 – adrian.revret@gmail.com)



Lun 02 au Ven 06/07



TELLIN : Stage vélo et Roller, de 9h à 16h.
Apprentissage à la promenade en vélo sur route et dans les bois + sécurité et changement d'une roue et remettre une chaîne,
Apprendre à rouler et maîtriser ses roulettes en roller, ou tout simplement continuer à s'entraîner à faire de nouvelle chose, que ce soit à l'intérieur ou extérieur.
Possibilité de choisir, la journée (75€), juste matin (55€) ou juste l'après-midi (55€).
Lieux : TELLIN, centre sportif de Tellin.
Possibilité de gardereries : dès 8h du matin et jusqu'à 17h30 en fin de journée.
(Org. : Tous Au Sport, Séverine, 0496/24 90 16 – tousausport.go@gmail.com)

Jeu 05/07 au Mar 10/07



BURE : Kermesse (Grande fête)
Jeudi 5/7 : Soirée d'ouverture de la kermesse sur le thème Hawaï à la MDJ ; Entrée gratuite
Vendredi 6/7 : 80's night by DJ CINO & DJ PAT' à la MDJ ; Entrée 3€
Samedi 7/7 à 15h : Match BURE HAUT - BURE BAS mixte au Collège d'Alzon
Samedi 7/7 à 22h : soirée Black&White au foyer culturel, animée par DJ CINO & DJ DIXX ; Entrée 6€
Dimanche 8/7 à 12 h : Dîner jambon à la broche + crudités

Lundi 9/7 à 15 h : Jeu du clou + Beerpong à la MDJ, à 19h30 : Blind Test au Foyer Culturel animé par CINO ; 5€/personne
Mardi 10/7 à 9 h : Tour du Village - départ de l'église suivi du brûlage de la fête à 23 h ; Cocarde 8€
(Org. : Jeunesse de Bure,)

Jeu 12/07



TELLIN : Randonnées GTA
Balade guidée de +5 kms, découverte de la restauration de zones humides : Fagne Mâ d'Eau et étang des Moines. Lieu de départ et d'arrivée : Fagne Mâ d'Eau (Tellin).
Dégustation de produits naturels et locaux à l'arrivée.
Départ à 14h, chaussures de marche nécessaires.
5€/personne. Inscriptions : Office du Tourisme de Tellin (Org. : PCDN et Office du Tourisme, 048/36 60 07 – tourisme@tellin.be)

Sam 21/07



TELLIN : Balade du fondeur
Balade de voitures ancêtres, thème : chemin de traverse pour passages de frontières... De 08h à 17h
Engagement : 40€ par voiture pilote compris, 30€ par participant dans la voiture (15€ pour les moins de 12 ans). Comprend : les frais d'inscription, une plaque rallye, un roadbook, le petit-déjeuner, le repas de midi, le café, l'accès au feu d'artifice.
Plus d'infos sur <http://www.promo-tellin.be/> ou par mail : rallye@promo-tellin.be
(Org. : Promo-Tellin, rallye@promo-tellin.be)

Sam 21/07



TELLIN : Festivités du 21 juillet
Festivités, après-midi récréative et feu d'artifice. Programme complet à venir
(Org. : Promo-Tellin, info@promo-tellin.be)



Sam 11/08



TELLIN : Marché du terroir
Produits locaux alimentaires et artisanaux, visites guidées de la fonderie, fabrication de produits d'entretien. A l'Office du Tourisme, de 16h à 19h
(Org. : Comité de Développement Touristique et Culturel, infos Office du Tourisme, 084/36 60 07)

Sam 11/08 au Mar 15/08



RESTEIGNE : Grande fête
Kermesse annuelle, infos et programme à venir
(Org. : Jeunesse de Resteigne, Stéphanie Despas, naniedespas@yahoo.fr)

Sam 25/08



RESTEIGNE : Balade contée « Les animaux maléfiques »
Promenade guidée de +- 2.5 kms, avec une conteuse et un guide-nature, thème « Ces animaux que l'on dit maléfiques ». Départ à 14 du parc du forgeron, durée environ 2 heures.
Accessible à tous, participation gratuite.
Inscriptions : Office du Tourisme de Tellin
(Org. : Comité de Développement Touristique et Culturel, infos Office du Tourisme, 084/36 60 07)

Agenda

Programme d'été Espace Jeunes Tellin
A partir de la 6^{ème} primaire

Lundi 2 juillet Piscine de Givet 3€	Mercredi 1 août Kayak 10€
Mardi 3 juillet Parc d'attraction Waligator Metz 8€	Jeudi 2 août 9h00 / 19h00 Walibi 20€
Mercredi 11 juillet 13h00 / 17h00 Cinéma 5€	Lundi 20 août Karting 15€
Jeudi 12 juillet 13h00 / 16h00 Atelier culinaire: « Au tour du chocolat » 2€	Mardi 21 août 13h00 / 16h00 Atelier culinaire: « Saveurs d'Orient » 2€
Lundi 30 juillet 13h00 / 17h00 Paintball 20€	Mercredi 22 août Accrobranche + Spéléo 18€
Mardi 31 juillet 13h00 / 16h00 Atelier cosmétique: « Savon et masques » 3€	Jeudi 23 août 7h30 / 21h00 Journée à la mer 10€

Infos et réservations: 0478/071712 ou [Facebook Espace jeunes Tellin](#)
Inscriptions jusqu'au 28 juin
Certaines activités nécessitent un nombre minimum de participants

En 2018, la Belgique se fête à Tellin.

Depuis 35 ans, Tellin vous offre le plus grand show pyro technique et musical de Wallonie le 21 juillet.

Et cette année n'est pas en reste! Nous démarrons les festivités dès le 20 juillet sur le dancefloor avec les meilleurs DJ's régionaux qui vont enflammer votre soirée.

Les familles sont à l'honneur le 21 juillet avec notre traditionnelle balade du fondeur où vous pourrez admirer des voitures ancêtres et de prestige. Grande nouveauté, une balade 2 et 3 roues... Amis "riders", venez découvrir le roadbook que l'on vous a concocté.

Pour les tous jeunes, vous profiterez gratuitement d'un espace ludique avec châteaux gonflables, clowns, pop-corn et autres jeux. Un groupe de rue débutera la soirée musicale et vous emmènera vers une soirée de concerts exceptionnels.

CBF, artificier réputé, illuminera le ciel de son show pyro-technique dès 23h. Après le feu d'artifice, restez dans l'ambiance avec la soirée 80-90'.

Nous vous attendons nombreux pour les festivités du 20 et 21 juillet à Tellin.

Le bénévolat vous tente pour faire de ces 2 jours une réussite? Contactez ?

Aurèlie Davreux au 0472/60.29.33.

Pour toute info ou inscription pour la balade du fondeur ancêtre ou 2 et 3 roues, visitez notre page facebook.com/promotellin ou www.promotellin.be



PCDN – Agenda

Journée Jus de Pommes

Annulée l'année passée à cause des intempéries, nous misons sur le printemps doux pour réitérer cette activité qui réunit toutes les générations !

3/11/2018 – Salle Resteigne-City



BEACH VOLLEY

QUAND

23 juin 2018
10h00 – 18h00

OU

TELLIN – Terrains de beach à côté du hall sportif

Mont du Carillon 25

FACEBOOK VC TELLINAM

POUR TOUS

INSCRIPTION
RESERVATION
OBLIGATOIRE

Equipe: 25 € / 4 joueurs

NE TARDEZ
PAS A
RESERVER

PETITE
RESTAURATION
SUR PLACE
Pains saucisse
Hamburgers

SUIVI D'UNE
SOIREE PRIVEE
Sur invitation
uniquement à partir de
20 heures
Années 80 - 90



Durant les mois de juillet et août 2018, tous les jeudis après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30, possibilité de rencontre avec l'équipe de fouilles du site de l'ermitage d'Edmond d'Hoffschmidt, l'Ermite de Resteigne.

Rendez-vous sur le site de l'ermitage, dans le Bois de Niau, entre Resteigne et Auffe (Suivre le balisage "Ruines de l'ermitage").

Renseignements : Bruno Marée - 084 377 777
Voir aussi le site internet des "Amis de l'Ermite de Resteigne" asbl : www.ermitederesteigne.be



BALADE ANCÊTRES TELLIN 21 JUILLET

cour de la Maison du Tourisme

RALLYE
petit-déjeuner,
dîner du Fondeur, café

Participation :
Voiture (chauffeur inclus) : 40€
Accompagnant : 30€
Acc. -12ans : 15€

Renseignements :
0471 80 08 87 / 0489 73 51 13
rallye@promo-tellin.be

Règlement & Inscription :
www.promo-tellin.be
inscription souhaitée avant le 13/07

**OUVERT
AUX MOTOS
ANCÊTRES**



BALADE 2 & 3 ROUES TELLIN 21 JUILLET

cour de la Maison du Tourisme

Départ libre
de 8h30 à 12h
avec roadbook

Participation :
Pilote : 10€
Passager : 7€
Petit-déjeuner offert,
Possibilité avec pain saucisse à midi :
Pilote : 14€
Passager : 11€

Renseignements :
0471 80 08 87 / 0489 73 51 13
rallye@promo-tellin.be

Règlement & Inscription :
www.promo-tellin.be
inscription souhaitée avant le 13/07

Divers

Soins de santé et fin de vie : comment s'assurer que vos choix soient respectés ?

Nos droits, en tant que patients, c'est d'être informés sur notre maladie et sur les traitements qui nous sont proposés par notre médecin.

Nous avons aussi le droit de ne pas donner notre accord pour des traitements qui nous paraîtraient excessifs (refus de l'acharnement thérapeutique).

Mais il se pourrait qu'un jour, nous ne soyons plus capables de nous exprimer.

Pour que nos choix soient connus et respectés avant qu'il ne soit trop tard, il est possible de faire connaître nos volontés par des **déclarations anticipées**.

Pour nous informer sur ces déclarations anticipées et nous inciter à dire de notre vivant ce que nous souhaitons pour notre fin de vie, la Commission des Aînés de la Plateforme de concertation en santé mentale mène une campagne d'information sur l'ensemble de la province !

VOUS VOULEZ RÉDIGER UNE DÉCLARATION ANTICIPÉE ?

PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN, À UNE PERSONNE DE CONFIANCE OU À VOS PROCHEs.

En savoir plus :

Plateforme de concertation en santé mentale

Rue des Ardoisières 100
6880 Bertrix
061 22 17 41
coordination@plateformepsylux.be

www.plateformepsylux.be



MERCI à tous !

Cette année, nous avons pu verser 14 540 € au Télévie en programmant, avec l'aide de nombreuses personnes, un repas, un bingo, une pièce de théâtre, un marché aux fleurs printanières, en vendant les produits Télévie et en installant des tirelires chez les commerçants. Malheureusement, nous n'avons pas pu organiser notre traditionnel concert... Mais la date est déjà prévue pour l'année prochaine, bloquez le 3 mars 2019 dans votre agenda !
Merci à vous tous qui, de près ou de loin, avez participé à ce succès et ainsi pris part au combat contre le cancer !
Nous vous donnons rendez-vous pour le Télévie 2019 !

Le comité « Une pensée pour le Télévie » de l'entité de Tellin

autoselux, une team avec un service complet et de qualité  Like us on Facebook

vosre spécialiste automobile

autoselux Rue de Rochefort 64a, 6927 Tellin | 084/223.123 | www.autoselux.be

**TOUT FAIRE
MATERIAUX**

Gilles s.p.r.l.

<http://gilles-rochefort.be/>
Rue de l'Abattoir, 28
5580 ROCHEFORT
Tél. 084/244.901 - Fax : 084/212.571
E-mail: info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.
VOTRE EXPERT CHALEUR

- Mazout de chauffage
- Pellets
- Charbons

Entrée libre
N'hésitez pas
à pousser
la porte pour
un renseignement...

NOUVEAU

Coiffure Hommes Dames Enfants

Mélanie Henry - 061/51 25 65
Rue des Hêtres 15 - 6890 Transinne
charmellecreation@gmail.com

Horaires sur rdv
Lundi : 13h-17h - Mardi : fermé
Mercredi : 9h à 18h - Jeudi : Domicile
Vendredi : 9h à 20h30 - Samedi : 8h à 17h

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.
Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET
se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86

*Grand merci aux annonceurs
chez qui nous vous recommandons
vos travaux et achats*